

# Procès-verbal de l'assemblée générale de fondation d'une association de locataires

Nom de l'association : \_\_\_\_\_

## 1 Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée

Il est proposé que \_\_\_\_\_ assume la présidence de l'assemblée.

Proposeur \_\_\_\_\_

Appuyeur \_\_\_\_\_

Il est proposé que \_\_\_\_\_ assume le secrétariat de l'assemblée.

Proposeur \_\_\_\_\_

Appuyeur \_\_\_\_\_

## 2 Constatation du quorum

Il y a \_\_\_\_\_ locataires présents à l'assemblée, ce qui représente au moins 10 % de l'ensemble des locataires du ou des HLM visés par l'association (le minimum est de 5 personnes pour les HLM de moins de 50 logements).

## 3 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté sur l'invitation.

Proposeur \_\_\_\_\_

Appuyeur \_\_\_\_\_

## 4 Présentation et discussion sur le rôle d'une association de locataires

Période de présentation et de discussion :

Quel est le rôle d'une association de locataires?

Quels sont ses objectifs?

## 5 Lecture et adoption des règlements généraux

La présidence de l'assemblée fait la lecture des règlements généraux point par point et invite les participants à poser des questions, à commenter le contenu et à émettre des propositions d'amendement s'il y a lieu.

Il est proposé d'adopter les règlements généraux tels que suggérés par la FLHLMQ avec les amendements s'il y a lieu et en établissant que le nombre de membres au conseil d'administration sera de \_\_\_\_\_.

Proposeur \_\_\_\_\_

Appuyeur \_\_\_\_\_

## 6 Élection des membres du conseil d'administration

La présidence de l'assemblée demande aux locataires de proposer des personnes qu'ils aimeraient voir siéger au conseil d'administration.

Après les propositions, le ou la présidente demande, en débutant par la dernière proposition jusqu'à la première, si les personnes acceptent ou refusent leur mise en candidature.

Si le nombre de personnes qui acceptent correspond au nombre de sièges prévus au conseil d'administration, les personnes sont déclarées élues.

Si le nombre de personnes qui acceptent dépassent le nombre de sièges prévus au conseil d'administration, il y a élections.

**Les personnes suivantes sont déclarées élues :**

---

---

## 7 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la présidence déclare l'assemblée terminée.

**Date :** \_\_\_\_\_